teront ces départs suivant les besoins du commerce.

Ce service est organisé en vue de faciliter les transactions commerciales avec toute l'Allemagne, le Danemark et même la Suède et la Norwège, sans être obligé de passer par Hull ou Rotterdam, ainsi que cela se pratiquait jusqu'à présent.

Par conséquent, diminution dans le prix du fret et rapidité dans le transport, en évitant les frais onéreux parfois et presque toujours préjudiciables à la marchandise, de transbordements en Angleterre ou en Hollande.

Beaucoup de produits manufacturés de nos départements du Nord, de l'Est et du Centre même de la France, sont expédiés à Hambourg à destination de l'Amérique du Sud, des Antilles et de l'Australie par la voie d'Anvers.

Le service régulier par Dunkerque permettra aux industriels, par suite du taux modéré des frets, de réaliser des économies sérieuses de transports et leur facilitera les affaires avec les pays cités plus haut.

Et comme ils contribueront en même temps au développement de notre marine marchande française, il n'est pas douteux qu'ils accueilleront avec faveur l'établissement de la ligne Dunkerque-Hambourg et lui remettront toutes leurs expéditions.

L'HISTOIRE DES OMNIBUS. — En 1864, MM. de Rouannes, de Sourches et de Glenan formèrent une société en nom collectif, au capital de quelques milliers de francs dite: Société des Carrosses *publiques* de Paris (à cette époque, carrosses était du genre *féminin*). Ils obtinrent par lettres patentes de Louis XIV d'établir un service de voitures qui « partaient à heures réglées pour » aller continuellement de quartier à autre » où chacun ne payait que sa place pour » un prix unique de 5 sols marqués. » (Texte des lettres patentes.)

Telle est l'origine des omnibus et des tramways.

Cette invention de voyager dans Paris à bon marché devait être, on aime à le penser, bien accueillie par la population parisienne, dans laquelle règne, dit-on, un sentiment égalitaire. Il n'en fut rien, on insulta les cochers et l'on couvrit les carosses de boue. Il fallut que le roi, accompagné du duc d'Enghien, montât dans ces véhicules pour les faire respecter. Alors l'engouement fit place aux mauvais procédés et l'on se battit le lendemain pour avoir une place dans les voitures que l'on voulait briser la veille.

Les itinéraires étaient ainsi fixés : 1° de la porte Saint-Antoine au Luxembourg ; 2° de la rue Saint-Antoine (vis-à-vis de la place Royale, à la rue Saint-Honoré, vis-à-vis de l'église Saint-Roch); il y avait en outre un itinéraire qui faisait le tour de Paris.

Les voitures étaient peintes avec luxe, couleur bleu azur, semé de fleurs de lis d'or, conduites par des cochers galonnés et dirigées par des laquais à casaques bleues garnies de riches passementeries. La mode de ces carrosses passa vite, malgré leur utilité démontrée. La tentative en fut malheureuse. Après 1678, on ne vit plus circuler ces véhicules.

En 1819, le préfet de police fut sollicité pour obtenir l'autorisation d'établir dans Paris un service de voitures analogue. Mais l'administration opposa toutes sortes de mauvaises raisons, la pire, entre autres, d'après laquelle ces voitures s'arrêtant constamment sur la voie publique, causeraient un grave embarras. En 1828, l'autorisation d'établir des lignes d'omnibus à Paris fut accordée à M. Baudry. Il faut dire que déjà ce même concessionnaire avait fondé à Nantes et à Bordeaux un service de voitures publiques pareil. Les omnibus de Nantes et de Bordeaux fonctionnaient depuis trois ans quand les omnibus parisiens inaugurèrent leurs service.

M. de Belleyme, alors préfet de police, autorisa la circulation de 100 voitures; la place, fixée à 5 sous, fut bientôt mise à 6.

Ce fut un évènement pour Paris. La première ligne créée avait été celle des boulevards, de la Madeleine à la place du Château-d'Eau. Le service fut inauguré par la duchesse de Berry et les jours suivants il y avait queue du matin au soir aux deux stations *terminus* de la ligne. Il n'y eut pas d'abord de conducteur préposé à la surveillance et à la recette des places. Le véhicule était fermé à l'arrière. A l'aide d'un ressort, le cocher ouvrait la portière sur le signe que lui faisaient les voyageurs de la chaussée, et sur l'avertissement qui lui lui était donné, au moyen d'un cordon, par les voyageurs de l'intérieur de l'omnibus.

En peu de temps, on créa un grand nombre de lignes. Il y en eut dix-sept. Chaque concession donna un nom à ses voitures. Elles étaient désignées : les Omnibus, les Favorites, les Tricycles, les Carolines or léanaises (banlieue), les Béarnaises, les Dames blanches, les Citadines, les Diligentes, les Batignollaises, les Ecossaises, les Hirondelles, les Parisiennes, les Constantines, les Dames françaises, les Gazelles, les Joséphines.

On sait que toutes ces lignes se sont fusionnées en une seule Compagnie, qui exploite toute la ville de Paris et qui a accru récemment son service par la création des tramways.

— UN VOLCAN SOUS-MARIN. — Le *Journal des Débats* publie les renseignements qui suivent sur une éruption sous-marine qui a eu lieu le mois passé dans la mer Ionienne, à l'entrée du golfe de Patras, tout près d'Ætolicon, petite ville située sur la côte méridionale de la Roumélie :

Le 5 du mois de janvier, les habitants d'Ætolicon furent frappés par une odeur ou ne peut plus désagréable, se développant dans toute la ville et qui dura jusqu'au matin. On entendit en même temps du côté septentrional du golfe un bruit très sensible et après cela on vit apparaître sur les eaux une grande quantité de poissons morts.

Le lendemain on remarqua avec étonnement que tous les métaux existant dans les pharmacies et partout ailleurs avaient changé de couleur ; en outre tous les objets en cire avaient pris une teinte d'argent et le rouge était devenu noir.

Toutes ces circonstances, dans lesquelles on croyait voir le prélude d'une prochaine catastrophe, furent cause d'une grande terreur parmi les femmes.

On eut recours par conséquent aux prières, dans l'espoir d'éloigner le malheur qui semblait imminent.

Depuis lors il n'arriva plus rien d'important, mais la mer, dont la nuance s'était quelque peu modifiée, n'a pu reprendre son calme ordinaire et sa surface est toujours couverte d'une énorme quantité de poissons morts pesant environ une à deux *oceques* et que les gamins s'amusent à pêcher.

Cette éruption sous marine a été précédée par de nombreux tremblements de terre qui ont duré plusieurs jours; mais depuis les phénomènes arrivés dans la nuit du 5 au 6 janvier, tout est rentré dans le calme.

Il y a cependant un autre phénomène qui présente beaucoup d'importance : c'est que depuis quelque temps on a cru remarquer que les côtes de la Roumélie s'abaissent et celles de la Morée se soulèvent graduellement.

D'autres renseignements venus de Patras confirment les faits que nous venons d'exposer, et l'on ajoute que la localité précise où l'éruption a eu lieu est au fond d'une petite baie que les eaux du golfe de Patras forment sur la côte de Roumélie, un peu au nord de Missolonghi. Les eaux de cette baie [illegible] pour la traverser en [illegible] bateaux plats; mais vers la partie inférieure de la baie on trouve un bassin circulaire dont la profondeur n'a jamais été atteinte par le sondage. C'est donc probablement le cratère d'un volcan sous-marin, et cette hypothèse est appuyée par le fait qu'on trouve sur la côte tout près de ce bassin une ancienne montagne volcanique fendue en deux, que les indigènes appellent le *Chissoura*.

Il y a aussi une autre circonstance bien digne d'attention : c'est que le bassin mentionné est situé exactement sur l'axe qui réunit le district volcanique du Vésuve à celui du Santorin.

— LA DES CHUTES DU NIAGARA. — On s'occupe fort aux Etats-Unis du danger de destruction couru en ce moment par les cataractes du Niagara. Nous lisons ce qui suit, à ce sujet, dans une correspondance venue par le dernier steamer :

« L'imminence de la chute du rocher de la grande cataracte américaine, connu sous la dénomination de fer à cheval, est le sujet de toutes les conversations. Depuis une année, on constate la déformation de ce demi-cercle monumental. On a pu voir la hauteur de la muraille diminuer de plus de trente pieds, et le « fer à cheval » n'est plus qu'un « triange ». Plus de 300 tonnes de pierre sont donc tombées, si bien que la place de la chute du Niagara recule peu à peu. Tout porte à croire que cette merveille du monde tend à disparaître dans un temps donné. On attribue cette métamorphose au poids des glaçons qui tombent du haut de la cataracte, et à la pesanteur de l'eau qui mine peu à peu le rocher et produit des fissures destructives. Avant la fin de ce siècle, la célèbre chute américo-canadienne aura disparu. »

— TÉLÉGRAPHES EN CHINE. — Les chinois ne sont pas précisément ouverts au progrès on le sait, et leur muraille est là pour attester que la Chine est un pays fermé.

Pourtant on veut bien y tolérer l'importation du télégraphe, at afin de permettre à population d'apprécier les bienfaits de l'intervention, le gouvernement a décidé de mettre son télégraphe à la disposition du public, gratuitement, pendant un mois.

— Voici la fable de la *Cigale et la Fourmi* rectifiée par M. Aurélien Scholl. Elle s'adapte simplement, comme suite, à celle de La Fontaine, après les mots :

Vous chantiez, j'en suis fort aise,
Eh bien! dansez maintenant.

Le conseil est aussitôt suivi :

La cigale, fort docile,
Sans plus se formaliser,
Se mit de suite à danser.
Elle était coquette, agile.
Et plut beaucoup au public
Par sa grâce et par son chic.
La cigale, bienheureuse,
Ne comptant plus les succès,
Devint première danseuse
A l'Opéra des Forêts.
Elle eut bientôt sa voiture
Et fit fort belle figure;
Ses atours et ses joyaux
Charmaient tous les animaux,
Lors, advint qu'une rivière
Inonda la fourmilière.
La fourmi tendit la main
Sur le rebord du chemin.
Dans sa pressante fringale,
Elle implora la cigale,
Qui lui dit de prime abord :
— Finissez vos patenôtres.
Que faisiez-vous pour les autres,
Quand vous aviez un trésor?
— Econome et prévoyante,
J'entassais en butinant.
— Vous entassiez, ma charmante?
Eh bien! crevez maintenant!

Ce dénouement est cruel. En voici un autre : la cigale, invitée à suivre la carrière de la danse, entre à l'Opéra, et y devient une étoile. La fourmi pendant ce temps-là joue à la Bourse et perd toutes ses économies. Elle est réduite, pour vivre, à un métier infime.

Comme la cigale, elle alla à l'Opéra,
Mais, par un sort des plus contraires,
Ce fut pour ouvrir les portières.

Un soir, la cigale descend de voiture, reconnait la fourmi, et lui met un louis dans la patte. Avec ce louis, la fourmi refait sa fortune, et, corrigée par le malheur, se signale par sa générosité à l'égard des cigales malheureuses, se rappelant que le vers :

Il se faut entr'aider, c'est la loi de nature

se trouve aussi dans La Fontaine.

TRIBUNAUX

COUR D'ASSISES

Affaire Florion. — Le faux assassin de M. Gambetta

La Cour d'assises jugeait hier Emile Florion, ce jeune ouvrier tisseur qui est venu à pied de Reims à Paris pour assassiner M. Gambetta, à la fin du mois d'octobre dernier.

Il résulte bien des débats de la Cour d'assises que l'ancien président du Conseil a échappé en cette circonstance à un danger réel. Pendant trois jours, le jeune Florion a rôdé autour du Palais-Bourbon, un revolver chargé et armé dans sa poche, guettant, suivant son expression même, l'*homme à l'œil de cristal*. Mais, les anciens révolutionnaires engraissés ayant l'habitude de ne circuler qu'en voiture, Emile Florion ne put découvrir son ennemi. Il renonça donc à l'espoir de tuer celui qu'il regardait, dit-il, comme « le chef de la bourgeoisie », et, faute de pouvoir se défaire du plus isolent des oppresseurs du peuple, il se résigna à occire un simple bourgeois.

C'est alors qu'il se posta avenue de Neuilly et envoya deux balles à un médecin décoré qui passait, le docteur Meymar, lequel ne fut pas atteint. Croyant avoir tué le docteur, Florion tourna aussitôt son arme contre lui-même ; il se tira un coup de revolver dans la bouche. La balle alla se heurter contre les molaires de la mâchoire supérieure, et le jeune assassin a dû la cracher immédiatement, avec trois ou quatre dents. Ce qui est certain, c'est qu'Emile Florion arrive aujourd'hui parfaitement guéri devant la Cour d'assises. Il est assisté de Me Albert Pétrot.

Le siège du ministère public est occupé par M. l'avocat-général Calary.

Florion a vingt-trois ans. Il en paraît à peine dix-huit. C'est un garçon pâle, maigre, à l'air malheureux, orné d'une superbe crinière rousse toute droite et absolument vierge du peigne. L'œil est sournois, la voix a l'accent éraillé du faubourg, l'attitude est celle de « l'ouvrier de fabrique en révolte contre la sociilité. ». L'accusé est vêtu d'un complet en velours à côtes, jadis vert maintenant couleur de poussière et extraordinairement usé.

M. le président Bresselles procède à l'interrogatoire :

« Vous avez pris, lui dit-il, — j'emploie vos propres expressions — la vie en dégoût et la société en haine. Cependant, vous n'avez jamais eu à vous plaindre du sort. Vous avez gagné de quoi vous suffire dès l'âge de quinze ans. Vous étiez ouvrier tisseur à Reims, et je me hâte de dire que vos patrons vous regardaient comme un excellent ouvrier.

» C'est seulement en 1879, à la suite d'une grève qui a éclaté dans les ateliers de tissage, que vous avez commencé à donner les marques d'une grande exaltation.

» Vous fréquentiez assidûment les cabarets où se réunissaient les meneurs de la grève ; on vous voyait lire des journaux socialistes, et vous manifestiez en toute circonstance votre haine contre le bourgeois.

» Vous logiez dans un garni tenu par un certain Hiroux, et où descendit Louise Michel quand elle vint faire des conférences à Reims.

» Vos patrons ont dû vous congédier. Vous avez ainsi changé plusieurs fois d'atelier. Enfin, devenu de jour en jour plus intraitable et plus irrité, vous avez résolu de vous distinguer par un coup d'éclat, de tuer un exploiteur.

» Florion (*d'un air sombre*). — Et de me suicider ensuite.

D. Le travail vous répugnait ? .. — Florion [illegible] pour qui travaillais, je vous prie ? [illegible] des patrons, pour des fainéants, pour des oppresseurs du peuple ! »

Ce mouvement violent n'a rien de théâtral, ni d'apprêté. Evidemment, Florion est sincère dans sa haine contre l'infâme capital. Le jury a devant lui un de ces malheureux que les doctrines révolutionnaires ont profondément gangrené. Si, ce qu'à Dieu n'eût plu, M. Gambetta avait été frappé par ce forcené, on aurait pu dire que le tribun embourgeoisé et enrichi de 1882 tombait victime de lui-même ; que, traître à la plèbe, il payait de terrible façon les enseignements déplorables qu'il a répandus alors qu'il était humble et pauvre, et dévoré des premières ambitions.

Florion explique à M. le président Bresselles qu'il s'est déterminé à tuer l'ancien président de la Chambre à la suite d'un renvoi injuste dont il a été l'objet :

» J'avais pris une demi-journée de repos, explique-t-il. Mon contre-maître m'a congédié. (S'animant.) Alors, le travail n'est plus libre. Quand un patron fait chômer ses ouvriers, est-ce qu'il les paie? Et nous, pauvres travailleurs, quand nous voulons chômer quelques heures, on nous insulte et on nous renvoie!

» En m'empêchant de travailler à cause de ma courte absence, mes patrons m'ont retiré mon pain.

» Eh! bien, moi, j'ai voulu retirer la vie à un bourgeois. C'est la revanche. Voilà! (Sensation.)»

Le jeune homme s'exalte de plus en plus,

Il frappe sur la barre, et sa face blême s'allume de tout l'éclair de sa haine.

Voici qu'il se lance dans les théories nuageuses du collectivisme :

« Les machines ont tué le travail manuel, s'écrie-t-il; les patrons exploitent tous les ouvriers en masse.

» Le chef d'industrie recueille de l'or, et il donne au travailleur un méchant morceau de pain sec.

» C'est révoltant, mais c'est là notre lot, à nous autres prolétaires! (Sensation).

» Oui, oui, celui qui donne son temps et ses forces, celui qui est le véritable producteur vous enrichit, bourgeois; c'est lui qui gagne vos millions. Et lui, qu'il soit père de famille, il mourra de faim et de misère avec ses enfants! J'ai connu de malheureux ouvriers qui avaient quatre, cinq bouches à nourrir, et qui gagnaient cinquante sous par jour. (Ricanant d'un air mauvais). Bah! bah!... qu'est-ce que ça fait, puisque le patron empoche! »

L'auditoire de la Cour d'assises paraît vivement impressionné par cet exposé brutal des revendications les plus âpres du socialisme.

M. le président Bresselles arrive aux faits mêmes du procès :

« Vous êtes parti le 16 octobre de Reims. Vous aviez acheté, avant de quitter la ville, un revolver et vingt balles. Pourquoi faire? — R. Pour tuer Gambetta, le chef des bourgeois! (Mouvement).

» D. Ne vous êtes-vous pas exercé en route au maniement de votre arme?

» Florion (d'un air dégagé). — Je me suis fait la main en tirant sur des arbres.

» D. Comme vous n'aviez presque plus d'argent vous avez plusieurs fois demandé l'hospitalité dans des casernes de gendarmerie (Hilarité), et, arrivé à Paris, vous avez logé trois nuits à l'asile de la rue de Tocqueville? Qu'avez-vous fait de vos journées? — R. Je rôdais autour du Palais-Bourbon, cherchant Gambetta pour le tuer.

» Au bout de trois jours, n'ayant pu réussir à l'apercevoir, j'ai craint d'être remarqué et arrêté par la police.

» D. C'est alors que vous vous êtes décidé à tuer un bourgeois quelconque? — R. Quelconque... pourvu qu'il fût décoré. (Rires.)

» D. Décoré? — R. Eh! oui. On ne donne la croix qu'à ceux qui se sont engraissés de la sueur du peuple.

» D. Vous avez suivi l'avenue des Champs-Elysées, puis l'avenue de Neuilly, cherchant un passant qui réalisât votre idéal? — R. Parfaitement. J'ai rencontré bien des gens décorés (*rires*), mais les uns étaient accompagnés de leurs familles, les autres hors de portée...

» D. Enfin, vous avez aperçu le docteur Meymar... »

Ici une parenthèse. Le docteur Meymar, médecin des Facultés de Munich et de Berlin, portait une rosette flamboyante : le Medjidié alliait sa pourpre faiblement rayée de vert à l'émeraude de l'Ordre du Lion et du Soleil de Perse.

Le jeune Florion ne vit-il que le rouge, toujours si complaisamment apparent, et crut-il avoir affaire à un officier de la Légion d'honneur? Toujours est-il qu'en apercevant un monsieur orné d'une pareille rosette devait être un bien gros bourgeois, et, en conséquence, il le tira à bout pourtant :

« D. Par un miracle, le docteur Meymar ne fut pas atteint. Vos deux balles lui sifflèrent aux oreilles. Vous avez cru l'avoir blessé, et vous vous êtes tiré un troisième coup dans la bouche. La balle est allée heurter la mâchoire. Vous êtes tombé baignant dans votre sang ; mais la blessure était peu grave... — R. Je crois bien que j'ai toujours la balle dans la tête.

» D. Vous aviez l'intention bien arrêtée de vous suicider? — R. Oui, j'étais content, je pensais avoir tué un exploiteur.

» D. Vous cherchiez surtout le bruit. En quittant Reims, vous aviez confié à un camarade d'atelier que « bientôt on entendrait parler de vous. » Depuis votre arrivée à Paris, vous aviez écrit au *Prolétaire* et à *Ni Dieu ni Maître*, l'ancien journal de Blanqui?

» On a même retrouvé dans votre poche, au moment de votre arrestation, un *factum* dans lequel vous manifestiez votre désappointement de ne pouvoir trouver Gambetta. « parce que les exploiteurs ne sortent qu'en voiture » et qui se terminait par des blasphèmes contre la société. Votre exaltation était telle qu'on s'est demandé si vous aviez l'esprit sain. — R. Je vous crois!

» D. Depuis le médecin légiste a déclaré que vous étiez pleinement responsable de vos actes.

» Vous avez dit, dans vos interrogatoires, que vous vouliez tuer, MM. Gambetta, Grévy et Ferry? — R. Oh! ces deux derniers à défaut seulement de Gambetta!

» D. Connaissez-vous le docteur Meymar? — R. Nullement, et je regrette même d'avoir tiré sur un médecin.

» D. Les médecins sont donc à vos yeux plus intéressants que le commun des bourgeois? — R. Oh! beaucoup plus (*Rires.*) »

Une dernière question.

— Croyez-vous, demande M. le président Bresselles au jeune Florion, croyez-vous que vous ayez agi en honnête homme?

Le jeune énergumène se recueille un instant, puis, avec une expression haineuse :

— Nous n'avons pas le choix des moyens, crie-t-il.

Et il se rassied.

Les témoignages sont dénués d'intérêt. Le docteur Meymar n'est point venu, il est malade.

Seuls, déposent M. Quesnay, propriétaire à Neuilly, témoin de l'attentat, et le docteur Lasègue, le médecin aliéniste, qui déclare Florion parfaitement responsable de ses actes : « C'est, dit-il, un pauvre ignorant, conduit au crime par les mauvaises lectures et les excitations révolutionnaires. Combien de malheureux ouvriers ont été victimes des mêmes théories menteuses et fatales! »

M. l'avocat-général Calary soutient l'accusation.

Me Albert Petrot présente la défense. La tâche eût été belle pour un avocat conservateur. Il eût pu remonter jusqu'aux responsabilités réelles et, en flétrissant les misérables qui mentent chaque jour à l'ouvrier pour la satisfaction de leur ambition, appeler la pitié du jury sur l'humble personnalité de ce coupable qui est bien, lui aussi, une victime. Me Albert Petrot, qui appartient au parti le plus avancé, ne pouvait entrer dans cette voie; du moins, il a essayé d'émouvoir les juges d'Emile Florion en leur parlant de la jeunesse de son client, de sa dure existence d'ouvrier, du travail de méditation et de réflexion trop intense auquel n'a pu résister son esprit mal préparé.

M. le président Bresselles demande à Florion s'il regrette l'acte qu'il a commis.

Ici l'exaltation du jeune homme tombe tout à coup.

— Je me repens, dit-il à voix basse, et, si les jurés me rendent à la liberté, je ne recommencerai pas, je m'expatrierai.

Après une courte délibération, le jury revient avec une délibération de culpabilité, mitigée de circonstances atténuantes.

— Avez-vous quelque chose à dire sur l'application de la peine? demande M. le président.

— Rien, répond Florion d'un ton rogue, rien ; condamnez-moi à mort, si vous voulez.

La Cour prononce contre lui la peine de *vingt ans de travaux forcés*. (Rumeurs dans l'auditoire.)

Les mains du condamné se crispent sur la barre : Florion regarde fixement les juges et, d'une voix éclatante :

« Vous êtes tous, crie-t-il, des exploiteurs et des vendus.

» Vive la révolution sociale! »

Les gardes l'arrachent de son banc et l'entraînent, hurlant encore!

Aix, 27 février.

La cour d'assises vient de condamner à la réclusion perpétuelle, vu son grand âge et conformément à la loi de 1849, le nommé Barles François, 62 ans, accusé d'avoir tué d'un coup de fusil tiré dans l'abdomen, le 19 septembre, à Cassis, à la suite d'une discussion de famille, son beau-frère Clavel.

Barles, après son crime, s'était enfui dans les bois. Il opposa une vive résistance et blessa les deux citoyens qui l'arrêtèrent et qui, pour cet acte de courage, ont été décorés.

NOUVELLES DU SOIR

Dépêches Télégraphiques

(Service particulier)

Epilogue de la débâcle financière

Mâcon, 27 février

Les frères Claudius et André Villard, directeurs de la banque de Mâcon, qui s'étaient réfugiés en Suisse, à la suite de pertes faites à la Bourse, sont rentrés à Mâcon hier soir et se sont constitués prisonniers.

M. Andrieux

Paris, 27 février, 2 h. 20.

On donne comme certaine la nomination de M. Andrieux au poste d'ambassadeur de la République française à Madrid.

Le nom du député de Lyon a été proposé à l'acceptation du roi Alphonse XII ; on n'attend plus que la réponse du gouvernement espagnol.

L'enseignement primaire

Paris, 27 février, 3 heures 10 s.

La commission relative à l'enseignement primaire obligatoire n'entendra pas le ministre de l'instruction publique. M. Jules Ferry a fait observer à M. Ribière, rapporteur, que cette formalité était inutile. Il a ajouté, qu'étant en conformité de vues avec la majorité de la commission, il soutiendrait ses conclusions devant le Sénat s'il en était besoin.

M. Ribière va immédiatement rédiger son rapport, et dès qu'il aura été approuvé par la commission, il le déposera sur le bureau du Sénat.

Serment religieux
Vote par correspondance

Paris, 27 fév., 2 h. 40 soir

La commission d'initiative vient de prendre en considération la proposition de M. Jules Roche, tendant à supprimer la formule religieuse du serment devant les tribunaux, et celle de M. Labuze, tendant à faciliter, dans toutes les élections, le vote des absents, en leur permettant de voter par correspondance.

M. Julliet est chargé du rapport de ces deux propositions.

La même commission a pris en considération la proposition de M. Boysset tendant à la suppression des Facultés de théologie. M. Beauquier est nommé rapporteur.

Enfin la commission a refusé, à l'unanimité, la prise en considération de la proposition Talandier, tendant au dénombrement des citoyens de chaque confession religieuse pratiquant leur religion à certaines fêtes déterminées.

Le Conseil général de la Seine

Paris, 28 février.

On assure que le gouvernement a l'intention de doubler le nombre des conseillers généraux de la banlieue de Paris.

Les indigènes de l'Algérie

Paris, 27 février.

On a distribué aujourd'hui deux amendements au projet de loi relatif à l'état civil des indigènes en Algérie.

L'un du général Arnaudeau a pour but d'établir un vocabulaire des noms arabes avant de procéder à la transcription française.

L'autre de M. le comte d'Haussonville, tendant à ce que la loi soit appliquée d'abord dans la région du Tell et successivement ensuite dans les autres territoires.

Le voyage de M. Grévy dans l'Ouest

Il résulte d'une conversation que M. Corentin Guyho, député de Quimperlé, vient d'avoir avec M. le général Pittié, chef de la maison militaire du président de la République, et avec M. Jules Grévy lui-même, que le voyage du président en Bretagne n'est pas aussi décidé et surtout aussi immédiat qu'on le disait.

Le gouvernement de l'Inde française

Paris, 27 février, 2 heures 16.

M. Marc Saint-Hilaire n'ayant pas accepté les fonctions de gouverneur intérimaire de l'Inde en remplacement de M. Drouhet, le ministre de la marine vient de désigner à sa place M. Portier, commissaire-général de la marine.

Notre situation en Chine

Le *Figaro* a reçu la lettre suivante :

« Saïgon (Cochinchine), 20 janvier.

» D'après des renseignements fournis à notre gouverneur par des émissaires venant du Tonkin, la petite garnison que nous entretenons à Hanoï et à Haïphong serait menacée d'une agression par les *pavillons noirs*, pirates chinois, qui infestent la partie haute du fleuve Rouge, en remontant au Yunnan, province chinoise, limitrophe du Tonkin. Les commerçants chinois et annamites du pays, en prévision de cette attaque, cachent leurs objets précieux et témoignent de vives appréhensions.

» Le gouverneur, M. Le Myre de Villers, a demandé à Paris, l'autorisation d'envoyer du renfort à la garnison du Tonkin, en cas d'attaque de nos postes avancés. Les troupes sont tenues prêtes à marcher.

» Le nouveau député de la Cochinchine, M. Blancsubé, qui part pour la France, par ce courrier, fournira au gouvernement central des renseignements précis sur l'état de nos possessions en Extrême-Orient, et démontrera facilement l'urgence qu'il y aurait à agir avec vigueur. »

Affaires d'Egypte

Londres, 27 février.

Les journaux anglais publient la dépêche suivante :

Le Caire, 27 février.

Le bruit d'un dissentiment entre Mahmoud-pacha et Arabi-bey est démenti, et l'on affirme qu'un accord parfait règne dans le cabinet égyptien.

Par suite des nouvelles satisfaisantes reçues du Soudan: le conseil des ministres a décidé aujourd'hui de licencier 2,800 soldats nègres, qui, en vertu des ordres du précédent ministère, devaient se rendre dans cette province.

Cette mesure aura pour effet de produire une économie sur le budget de la guerre.

Un déraillement

Paris, 27 février.

La Compagnie des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée nous fait savoir que le train rapide parti de Paris vendredi, 24 février, à 7 heures 20 du soir, a déraillé en gare du Travas, près de Cannes.

Deux voyageurs ont été légèrement blessés.

Le 80e anniversaire de Victor Hugo

Il y a eu réception hier chez Victor Hugo, à l'occasion du quatre-vingtième anniversaire de sa naissance.

Victor Hugo a prononcé quelques paroles : « Je veux, a-t-il dit, confier à la jeunesse française ces deux enfants Georges et Jeanne. »

Deux délégations de Fontanes et du lycée de Versailles assistaient à cette fête de famille.

A la représentation gratuite du Théâtre-Français, à laquelle Victor Hugo a assisté, il y a eu de tels applaudissements lors de son arrivée, que pendant plus de dix minutes, la représentation a été interrompue.

Raccordements de chemins de fer

Paris, 27 février.

Aujourd'hui ont été signées au ministère des affaires étrangères, entre la France et la Suisse, deux nouvelles conventions de raccordement de chemins de fer, de Bossey-Verrier à la gare de Genève et de Thonon au Bouveret par Saint-Gingolph.

La France et l'Italie

L'Agence française communique la dépêche suivante :

« Dimanche, 27 février.

» On assure que le résultat de la mission du commandeur Scotti, qui est de retour de Paris depuis vendredi, a été des plus satisfaisants. »

L'anniversaire de l'avènement de Léon XIII

Rome, 27 février.

Le Pape a reçu aujourd'hui les félicitations de l'ambassade d'Espagne, et des ministres de Bolivie, de Costa-Rica et de l'Equateur, à l'occasion de l'anniversaire de son avènement.

A la même occasion le Pape a fait distribuer 150 lits complets et des secours à des familles pauvres de Rome.

Chambre des Communes

Londres, 27 février, 9 h. 15 s

Après un discours de M. Gladstone, et malgré l'opposition de sir Stafford Northcote, la Chambre des Communes a adopté, par 300 voix contre 167, la proposition du premier, tendant à ajourner la question à l'ordre du jour jusqu'après la discussion de sa motion qui oppose une enquête au bill agraire d'Irlande.

Londres, 27 février.

Grande affluence dans la salle.

Le prince de Galles assiste à la séance.

Sir Charles Dilke répondant à M. Woolf dit que le gouvernement n'a pas l'intention de rétablir auprès du Vatican le poste supprimé en 1874.

Sir Charles Dilke répondant à M. Mac-Arthur, dit que des entretiens confidentiels, mais non officiels, ont eu lieu entre Lord Lyons, ambassadeur d'Angleterre à Paris, et M. Velasco, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire du Mexique à Paris, sur la question de la reprise des relations entre l'Angleterre et le Mexique, mais jusqu'à présent ces entretiens sont restés sans résulats.

M. Gladstone, au bruit des applaudissements enthousiastes des libéraux, demande l'ajournement des questions à l'ordre du jour jusqu'après la discussion de sa motion s'opposant à l'enquête sur le Land act Irlandais.

M. Gladstone dit que si l'administration judiciaire du *Land act* avait été exclue de l'enquête il aurait pu s'abstenir de faire sa proposition, mais puisqu'il n'y a aucun espoir d'obtenir cette concession, il est de son devoir d'insister.

Sir Stafford Northcote dit que la déclaration faite par M. Gladstone, est une nouvelle raison pour différer le vote de sa motion afin d'accorder à la Chambre des Lords le temps d'examiner les objections contre l'enquête.

Sir Stafford Northcote déclare que la motion de M. Gladstone implique virtuellement un vote de blâme contre la Chambre des Lords.

Il s'oppose donc à cette motion. (Applaudissements sur les bancs des députés conservateurs.)

Plusieurs orateurs conservateurs attaquent le Gouvernement, disant que celui-ci craint une enquête parce qu'il sait que l'administration du *Land Act* ne peut supporter l'examen.

M. Shaw, député irlandais modéré, condamne sévèrement la décision de la Chambre des Lords.

La motion de M. Gladstone est adoptée par 300 voix contre 167. (Applaudissements prolongés sur les bancs des députés libéraux.)

L'agitation irlandaise

Dublin, 27 février.

L'enquête relative au meurtre de Baily dans les rues de Dublin a prouvé qu'il faut attribuer ce crime à une conspiration des fénians. L'enquête a été ajournée.

Les troubles en Autriche

Vienne, 27 février.

Le mouvement des troupes de l'Herzégovine a commencé; quatre colonnes se sont mises en marche de Sarajevo, Mostar, Gacko et Foca pout refouler les insurgés retranchés dans les montagnes.

Malgré une tempête contrariante, la colonne de Serajevo a battu les rebelles et est parvenue au centre de Zagorje.

La colonne de Mostar continue sa marche, le succès est encore douteux; les insurgés ont subi des pertes, mais ne sont pas écrasés.

Petites nouvelles

M. Alfred Jaëll, pianiste compositeur, est décédé aujourd'hui à Paris, dans sa cinquantième année.

M. Tissot, notre représentant auprès de la Sublime Porte, nommé ambassadeur à Londres, doit s'embarquer samedi prochain pour revenir en France.

Voici le sommaire du *Journal officiel* d'aujourd'hui :

Loi relative au régime douanier applicable aux produits anglais, lors de leur entrée en France.

Décret portant approbation de la déclaration signée, le 27 février 1882, entre la France et les Pays-Bas, à l'effet de proroger jusqu'au 15 mai prochain la déclaration échangée le 2 février 1882.

Décret érigeant en commune distincte le territoire du Bras-Panon, section de la commune de Saint-Benoît (île de la Réunion).

Décret érigeant en commune distincte le territoire de l'Entre-Deux, section de la commune de Saint-Pierre (île de la Réunion).

Arrêté ouvrant un concours supplémentaire pour l'admission au ministère des affaires étrangères.

Arrêté nommant un attaché au cabinet du ministre de l'agriculture.

Décision autorisant la création de bureaux télégraphiques municipaux.

PARTIE NON OFFICIELLE

Elections au Sénat.

Note concernant la signature de deux nouvelles conventions relatives au raccordement des chemins de fer entre la France et la Suisse.

Nouvelles et correspondances étrangères.

DERNIÈRE HEURE

(Service télégraphique particulier)

Conseil des ministres

Paris, 28 février, soir.

Dans le conseil des ministres, réuni ce matin, on a arrêté définitivement le mouvement préfectoral qui paraîtra demain au *Journal officiel*, et le texte des modifications de la loi de 1849 concernant l'expulsion des étrangers.

On s'est aussi occupé de la loi de recrutement de l'armée, qui doit être déposée sur le bureau de la Chambre vers le milieu du mois de mars.

SÉNAT

(Service télégraphique particulier)

Séance du 28 février

Présidence de M. LE ROYER.

BRUITS DE COULOIRS

Peu de monde dans les couloirs, partant peu de bruits.

Toutefois on assure que M. Hervé de Saisy a l'intention de déposer prochainement une proposition de loi sur la révision, afin qu'on sache à quoi s'en tenir sur cette question qui continue à préoccuper le monde politique.

Le Sénat avait deux commissions à nommer aujourd'hui ; la première, relative à la propriété littéraire ; la seconde, concernant l'examen des projets de déclaration d'utilité publique de chemins de fer.

Voici les noms des membres de cette dernière commission : MM. Chardon, Merlin, Vivenot, Malens, Albert Grévy, Noblot, Cuvinot, Eginard, et Duverney.

M. Ribot annonce qu'il va déposer un rapport sur l'instruction primaire dans les premiers jours de la semaine prochaine.

L'Union républicaine doit se réunir demain.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(Service télégraphique particulier)

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

Séance du 28 février 1881

BRUITS DE COULOIRS

Les couloirs sont animés : on s'entretient des résultats des élections de dimanche. L'élection de M. Léon Renault est très-contestée, et l'on parle de manœuvres illicites employées par le candidat.

On dit que le président du Conseil a fait rendre ce matin au prince Orloff, divers documents sur Lawroff que l'ambassadeur de Russie lui avait communiqués.

Ces pièces avaient été envoyées, il y a deux mois, de Saint-Pétersbourg, et portaient le timbre de la troisième section de l'administration russe.

Des mesures ont été prises hier, sur avis du ministère de l'intérieur, contre les Trappistes de Trévoux. La persecution continue.

LA SÉANCE

La séance s'ouvre à 3 heures.

VOIES DE COMMUNICATION

M. Périer dépose une proposition relative au régime des voies de communication et en demande le renvoi à une commission nommée.

Le renvoi est prononcé.

VALIDATION

M. Brugnot présente un rapport sur l'élection de M. Daillerès à Mamers.

La validation est adoptée.

LES SOCIETES

L'ordre du jour appelle la discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Alfred Naquet, relative à certaines modifications à apporter à la loi des 24-29 juillet 1867 sur les sociétés.

M. Léon Say dit que certaines dispositions de la proposition viendraient à l'encontre des traités internationaux.

Il faudrait entendre M. de Freycinet, président du Conseil.

La discussion est ajournée.

La prochaine séance est fixée à jeudi.

La séance est levée à 4 heures.

Bulletin du Commerce

Télégrammes de MM. Reinemund et Vanderveldé du Hâvre, communiqués par Jules Cauët :

Cotons

Hâvre, 28 février.

Cours de clôture de New-York du 27 Février.

Fév.	mars	avril	mai	juin	juill.	août.	sept.
11,63	11,63	11,81	11,99	12,16